

Rôle de délégués locaux

Description

Le délégué représente la Société Royale Horticole dans son village ou dans son quartier.

Le délégué

- Se met bénévolement au service de ses membres
- Ouvre son jardin occasionnellement aux autres délégués et aux membres
- Rassemble les commandes que ses membres lui apportent (graines, engrais, terreau, produits phyto. etc.)
- Perçoit le montant des commandes qu'il versera, après contrôle, à la SRHGx
- Tient une permanence pour que ses membres puissent venir prendre possession des marchandises qu'il a reçues de la SRHGx
- Renseigne ses membres sur tout problème horticole ordinaire
- Se réfère à Gembloux (Centre de Recherche Agricole – Centre Technique Horticole – Institut Technique Horticole), par l'intermédiaire du secrétariat, pour résoudre des problèmes plus pointus.
- Apporte à la société ses compétences particulières, ses trucs et astuces de bon jardinier
- Participe aux assemblées générales de la SRHGx
- Participe aux diverses activités de la SRHGx (cours, conférences, voyages etc.)
- Entretient éventuellement un jardin cultivé en « permaculture » à l'école primaire de son village ou quartier.
- Assure la publicité de la SRHGx
- Aide les organisateurs lors des manifestations de la SRHGx (stands, banquet, voyages, cours, conférences...)
- Recrute de nouveaux membres

Categorie

1. SRHGx

Tags

1. délégués
2. srhgx

date créée

31 janvier 2021

Auteur

srhgx